École de criminologie
Université de Montréal

Trimestre - Automne 2026

Plan de cours
CRI2052 - Insertion et réinsertion sociale
Jeudi de 12h30 à 15h29
[redacted]

Maude Fortier
maude.fortier.1@umontreal.ca

Disponibilités
Sur rendez-vous

Descripteur du cours

Aborder les concepts d'insertion, de réinsertion sociale, de marginalisation, d'exclusion, de tolérance sociale et de désaffiliation. Analyse des pratiques et outils d'inclusion sociale et de réinsertion.

Objectifs du cours

Sensibiliser les étudiant-es à la réalité et aux enjeux vécus par les personnes qui retournent dans la communauté après une incarcération (Emploi - Logement - Liens sociaux - Itinérance - Santé mentale).

Amener les étudiant-es à considérer les liens qui peuvent exister entre les enjeux de la criminalisation et les difficultés d'insertion vécues par les populations le plus souvent interpelées par le système pénal.

Développer chez les étudiant-es une pratique du jugement clinique axée notamment sur une réflexion globale et critique de la criminalisation des personnes et des pratiques actuelles en matière de réinsertion des personnes incarcérées ainsi que des effets iatrogènes possibles de ces pratiques : désaffiliation, stigmatisation, exclusion sociale, récidive.

Thèmes abordés

Réinsertion

Le cours présente aux étudiant-es, la réalité du terrain telle que vécue par les acteurs des différents milieux reliés à la réinsertion sociale postpénale : intervenant-es en maisons de transition, gestionnaires des services correctionnels, agents correctionnels, détenus ou ex-détenus. etc. Il présente les règles internationales en matière de réinsertion, et aborde les objectifs et les pratiques de réinsertion sociale au Québec et au Canada.

Insertion

Le cours explore les concepts d'exclusion sociale et de stigmatisation en lien avec la condition des personnes qui sont judiciarisées et inscrites dans le système pénal et correctionnel. Le cours explore les situations et conditions sociales qui favorisent, infèrent et/ou produisent la judiciarisation, la criminalisation et la pénalisation de groupes particulièrement représentés dans les institutions et services judiciaires et correctionnels : itinérance, communautés autochtones, immigrant-es, personnes vivant des problèmes de santé mentale.

Le cours explore certaines conditions qui ont un impact tant en matière de réinsertion que d'insertion : le logement, le travail, le revenu, les liens sociaux.

Pratiques cliniques

Le cours vise à favoriser le développement d'une vision clinique critique en explorant particulièrement les effets iatrogènes des pratiques en matière pénale et correctionnelle, ainsi que les processus de stigmatisation et d'exclusion qui favorisent la criminalisation et la récidive.

Il vise également à entraîner les étudiant-es à développer une vision globale de la situation des personnes à travers un travail d'étude de cas qui soit exhaustif : situation personnelle, condition socioéconomique et constitution ou reconstitution du réseau d'affiliation.

Approches pédagogiques

Présentations

Les cours comportent notamment une présentation sur le thème choisi permettant d'aborder des questions relatives à l'insertion et/ou la réinsertion sociale. Du matériel audio-visuel pourra être présenté durant les séances de cours pour supporter le contenu abordé.

Exercices et discussions
Les étudiant.e.s seront invité.e.s à participer via des discussions et des exercices dirigés en grand groupe et/ou en sous-groupe sur les sujets abordés.

Lectures
Des textes seront à lire afin de mieux comprendre le contenu des cours et pour les questions de l'examen final.

Conférences
Certaines personnes expertes dans leur domaine seront invitées à venir parler de leur expérience concrète et soulever les enjeux particuliers à l'un ou l'autre des domaines d'insertion ou de réinsertion sociale.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel	30 %	2026-10-29
2. Participation active au cours	10 %	Tout au long de la session
3. Activité immersive	20 %	2026-11-12
4. Examen final	40 %	2026-12-10

1. **EXAMEN INTRATRIMESTRIEL**
   L'examen intratrimestriel se fera en classe, de façon individuelle et sera composé de questions à choix de réponses ainsi que de questions à court et moyen développement sur les notions apprises durant les cours ainsi que celles apprises via les lectures obligatoires. Aucun matériel ne sera autorisé.

2. **PARTICIPATION ACTIVE AU COURS**
   À plusieurs reprises au cours de la session, les étudiant.es seront invité.es à participer à des discussions ou des exercices dirigés, en sous-groupe ou en grand groupe. Chaque participation sera évaluée individuellement. Les critères d'évaluation seront la présence, la contribution et l'interaction.

3. **ACTIVITÉ IMMERSIVE**
De façon individuelle, les étudiant.es devront effectuer une immersion dans le domaine de l'insertion ou la réinsertion sociale, en visitant un organisme ou une institution, en participant à une activité ou en assistant à un événement. Plusieurs suggestions seront faites par la chargée de cours, mais l'étudiant.e peut aussi choisir un autre milieu/activité/événement tant que celui-ci est préalablement validé par la chargée de cours. À la suite de cette immersion, est attendu un travail écrit d'un maximum de 5 pages. Des questions dirigées seront annoncées en début de session et concernent : 1-les observations faites lors de l'immersion et les liens avec la matière vue en classe; 2- une réfléxion personnelle; 3-une réflexion critique.

4. **EXAMEN FINAL**
L'examen final se fera en classe, de façon individuelle et sera composé de questions à court, moyen et long développement basées sur 2 études de cas qui seront fournies dans le document d'examen. Le tout concernera l'ensemble de la matière du cours. Une feuille de note 8 ½ x 11 pouces sera permise.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3 4 3,7	A+ A A-	Excellent	90 85 80
3,3 3 2,7	B+ B B-	Très bon	77 73 70
2,3 2 1,7	C+ C C-	Bon	65 60 57
1,3 1	D+ D	Passable	54 50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

**Le contenu des cours peut varier pendant de la session.*
***Les dates de présence des conférencier.ère.s seront déterminées et annoncées en début de session.*
****Les lectures préalables (obligatoires et recommandées) seront déposées directement sur Studium.*

Dates	Contenu
Cours 1 3 septembre 2026	Introduction, présentations, modalités d'évaluation, concepts et définitions.
Cours 2 10 septembre 2026	Les voies classiques de la réinsertion sociale : emploi, finances, logement, liens sociaux et respect des lois.
Cours 3 17 septembre 2026	Les différentes approches, pratiques et ressources en réinsertion sociale.
Cours 4 24 septembre 2026	Judiciarisation et freins à la réinsertion sociale.
Cours 5 1er octobre 2026	L'itinérance : enjeux d'insertion et de réinsertion sociale.
Cours 6 8 octobre 2026	La santé mentale : enjeux d'insertion et de réinsertion sociale.
Cours 7 15 octobre 2026	Enjeux de réinsertion sociale chez les jeunes et les aînés.
22 octobre 2026	Période d'activités libres
29 octobre 2026	Examen intratrimestriel
Cours 8 5 novembre 2026	Immigration : enjeux d'insertion et de réinsertion sociale.
Cours 9 12 novembre 2026	Les réalités spécifiques vécues par les communautés autochtones ainsi que par les personnes noires en matière d'insertion et de réinsertion sociale.
Cours 10 19 novembre 2026	Pratiques cliniques et posture de l'intervenant.e en réinsertion sociale.
Cours 11 26 novembre 2026	Les voies alternatives à explorer en réinsertion sociale.
Cours 12 3 décembre 2026	Récapitulatif de l'ensemble de la matière. Temps de questions et de révision. Évaluation de l'enseignement.
10 décembre 2026	Examen final

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Lectures obligatoires

Questions de criminologie. Collectif sous la direction de Jean Poupart; collection Paramètres. Les presses de l'Université de Montréal. 2010. 250 pages.

Au-delà du système pénal: L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés. Collectif sous la direction de Jean Poupart; Presses de l'Université du Québec; 2004. 270 pages.

Lectures suggérées

Alinsky, S. (1971). *Manuel de l'animateur social : Une action directe non violente*. Éditions du Seuil.

Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2016). *La nouvelle réhabilitation : Fondement d'une action correctionnelle à nouveau progressiste*.

Bouchard, C., Labrie, V., et al. (1995). *Chacun sa part : Rapport du groupe de travail sur la sécurité du revenu*.

Brière, N., Dorvil, H., Chenard, J., & Morin, P. (2000, novembre). *Habitation et santé mentale* [Communication présentée à un colloque sur le logement et la santé mentale].

Chavagneux, C. (2011). *Une brève histoire des crises financières : Des tulipes aux subprimes*. La Découverte.

Cheval, C. (2001). Des travailleurs de rue créateurs de liens sociaux. Dans H. Dorvil & R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux : Tome II. Études de cas et interventions sociales* (pp. 362–385). Presses de l'Université du Québec.

Cleveland, J., Dionne-Boivin, V., & Rousseau, C. (2013). L'expérience des demandeurs d'asile au Canada. *Criminologie, 46*(1), 107–129.

Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). *Répertoire des bonnes pratiques : Le soutien communautaire et l'aide à la personne en logement social abordable*.

Cousineau, M.-M., et al. (2010). *Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté*. Presses de l'Université de Montréal.

Doucet, L., & Favreau, L. (dir.). (1992). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*. Presses de l'Université du Québec.

F.-Dufour, I., Brunelle, N., Couture-Dubé, R., & Henry, D. (dir.). (2024). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire : L'expérience des jeunes judiciarisés de 16 à 35 ans*. Presses de l'Université du Québec. https://doi.org/10.1515/9782760559677

Fleury, M.-J., & Grenier, G. (2004). Historique et enjeux du système de santé mentale québécois. *Ruptures, revue transdisciplinaire en santé, 10*(1), 21–38.

Fontaine, A. (2001). *Le travail de rue face aux pressions technocratiques : Les enjeux de la planification intégrée de services sociaux et de santé pour une pratique d'intervention autonome en lien avec les jeunes marginalisés* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal].

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.

Garland, D. (2007). Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité. *Déviance et Société, 31*(4), 387–403.

Goyette, M., Bellot, C., & Panet-Raymond, J. (2006). *Le projet Solidarité Jeunesse : Dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté*. Presses de l'Université du Québec.

Green, R. G. (1998). *Justice in Aboriginal communities: Sentencing alternatives*. Purich Publishing.

Guyon, L., Simard, R., & Nadeau, L. (1981). *« Va te faire soigner, t'es malade ! »*. Stanké.

Hulsman, L. (1982). *Peines perdues : Le système pénal en question*. Le Centurion.

Jimenez, E., & Crépeau, F. (2013). La criminalisation de l'immigration. *Criminologie, 46*(1).

Karsz, S. (2008). Empowerment : Une notion bien-pensante permet-elle de penser ? *Nouvelles pratiques sociales, 21*(1), 150–157.

Lafortune, D. (2006). Médicaments psychotropes et placement des jeunes en centres de réadaptation. Dans J. Collin, L. Monnais & M. Otero (dir.), *Le médicament au cœur de la socialité contemporaine* (pp. 223–245). Presses de l'Université du Québec.

Lafortune, D., & Laurier, C. (2005). Le recours aux médicaments psychotropes dans la prise en charge des jeunes hébergés dans les Centres Jeunesse. Dans L. Guyon, S. Brochu & M. Landry (dir.), *Les jeunes et les drogues* (pp. 203–233). Presses de l'Université Laval.

Laborit, H. (1985). *La nouvelle grille*. Gallimard.

Lamoureux, J. (1994). *Le partenariat à l'épreuve*. Éditions Saint-Martin.

Le Bossé, Y. (2008). L'empowerment : De quel pouvoir s'agit-il ? *Nouvelles pratiques sociales, 21*(1), 137–149.

Lemire, G., Vacheret, M., & Bérard, F. (2014). *La gestion du risque au Canada : Un modèle problématique*.

Longden, E. (2013). *Les voix dans ma tête* [Vidéo]. TED Conferences.

Ninacs, W. A. (2002). *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec* [Thèse de doctorat, Université Laval].

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2013). *Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants*. Nations Unies.

Pagé, J.-C. (1961). *Les fous crient au secours : Témoignage d'un ex-patient de Saint-Jean-de-Dieu*. Éditions du Jour.

Panet-Raymond, J., Mayer, R., & Lamoureux, H. (2002). *La pratique de l'action communautaire*. Presses de l'Université du Québec.

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. (2009). *Ailleurs et autrement : L'alternative en santé mentale*.

René, J.-F., Duval, M., Fournier, D., & Garon, S. (2001). *Les organismes communautaires au Québec : Des pratiques à la croisée des chemins. Rapport de recherche sur la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires*. Centre de formation populaire et Relais-femmes.

Ross, R. (1996). *Return to the teachings: Exploring Aboriginal justice*. Penguin Books.

Roy, S., & Hurtubise, R. (dir.). (s. d.). *L'itinérance en question*. Presses de l'Université du Québec.

Service social. (1991). *Oppression, intolérance et intervention*. *Service social, 40*(3).

Vatz Laaroussi, M. (2001). *Le familial au cœur de l'immigration : Les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. L'Harmattan.

Vatz Laaroussi, M. (s. d.). *Jeunesse, citoyenneté et violences : Réfugiés albanais en Belgique et au Québec*. L'Harmattan.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le **règlement pédagogique :**

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours. ***a) Demande recevable***

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

À noter que l'étudiant.e doit remplir le **formulaire** et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

À l'École de criminologie : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours. **Justification d'une absence (article 9.9)**

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : **Que dois-je faire en cas d'absence à un examen**

Plagiat et fraude (article 9.10) La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants.es sont invités à consulter le site web **http://www.integrite.umontreal.ca/** et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.